



Organismes nationaux de sport : Lignes directrices relatives aux réseaux sociaux pendant les Jeux

Les présentes lignes directrices ont pour but d'énoncer les principes généraux selon lesquels les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent célébrer la performance et la participation de leurs athlètes/équipes, et utiliser la marque olympique et/ou d'Équipe Canada ou y faire référence, dans le cadre d'activités sur les réseaux sociaux avant et pendant les Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022.

Veillez noter que ces lignes directrices sont spécifiques aux activations sur les réseaux sociaux. Si un ONS souhaite réaliser une activité sur tout autre type de média (p. ex. imprimé, numérique, télévision, etc.) qui fait référence aux réalisations de ses athlètes ou équipes olympiques, ou qui utilise la marque olympique et/ou d'Équipe Canada, les plans doivent être soumis au COC pour une approbation préalable.

Quel que soit le type de média, ces activations ne doivent pas créer d'association entre les partenaires des ONS ou des tiers et Équipe Canada, les Jeux de Beijing ou le Mouvement olympique.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : utilisation-marque@olympique.ca

Principes généraux

- Les ONS sont bienvenus et encouragés à faire référence aux performances et à la participation de leurs athlètes/équipes olympiques de manière éditoriale et non commerciale sur leurs réseaux sociaux.
- Les ONS sont encouragés à « partager » le contenu pertinent provenant du COC sur leurs réseaux sociaux.
- Les ONS sont invités à créer leur propre contenu pour leurs réseaux sociaux, à condition que ce contenu soit de nature non commerciale et qu'il ne mentionne, ne fasse référence ou n'identifie aucun partenaire des ONS ni aucun autre tiers. De même, ce contenu ne peut pas être partagé par les partenaires des ONS. Aux fins de ce contenu uniquement, les ONS se voient accorder le droit de faire référence à Équipe Canada (par exemple, « Équipe Canada », « Équipe olympique canadienne »), aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022 (par exemple, « Beijing 2022 »), et peuvent utiliser des images des Jeux quand ces images sont correctement obtenues et utilisées conformément aux conditions d'utilisation des images des Jeux du COC ou du CIO. Veuillez noter que certains éléments de la marque olympique (par exemple, le symbole des anneaux olympiques, l'emblème des Jeux de Beijing 2022) ne peuvent pas être utilisés. Si vous avez des questions concernant des éléments spécifiques, veuillez contacter utilisation-marque@olympique.ca.
- Compte tenu de l'évolution rapide des réseaux sociaux, les ONS ne sont pas tenus de soumettre le contenu social au COC pour approbation préalable quand ce contenu respecte les présentes lignes directrices et les autres lignes directrices pertinentes du COC.



Types de contenu social

	Que peuvent faire les ONS?	Que ne peuvent PAS faire les ONS?
<p>Contenu produit par le COC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu des Jeux, par exemple Moments de médailles, Récapitulations quotidiennes, Récapitulations d'événements, Contenu du studio, etc. - Contenu de la campagne de la marque « La gloire vient de partout » - Images des Jeux 	<p>Les ONS peuvent « partager » le contenu provenant des réseaux du COC sur leurs propres réseaux sociaux.</p> <p>Les ONS peuvent ajouter un texte (éditorial, non commercial) à ce contenu afin de le contextualiser pour les réseaux des ONS.</p> <p><u>Comment y accéder :</u> Contenu social : il sera partagé avec les attachés de presse et/ou les responsables marketing désignés de l'ONS via des plateformes telles que GreenFly et Slack.</p> <p>Images des Jeux : sont disponibles sur les archives photographiques numériques, sujet aux conditions d'utilisation applicables. Un(e) représentant(e) désigné(e) de chaque ONS devrait avoir accès à cette plateforme – si ce n'est pas le cas, veuillez contacter Josh Su (jsu@olympique.ca). Les ONS continuent aussi d'avoir accès aux photos olympiques appartenant au COC ainsi qu'à un nombre limité de téléchargements de photos de la PC via CP Images.</p>	<p>Mentionner, identifier ou mentionner ou associer de toute autre manière des tiers ou des commanditaires de l'ONS à ce contenu.</p> <p>Utiliser les éléments de la marque olympique/des Jeux (par exemple, les anneaux olympiques, le logo de Beijing 2022, etc.)</p>



Contenu produit par l'ONS

- Contenu des Jeux

Les ONS peuvent partager sur les réseaux sociaux des nouvelles, des résultats et d'autres contenus rédactionnels concernant les performances ou la participation de leurs athlètes/équipes aux Jeux.

Ce faisant, les ONS peuvent inclure des références textuelles à l'Équipe Canada (p. ex. « Équipe Canada », « Équipe olympique canadienne ») et aux Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022 (p. ex. « Beijing 2022 »), ainsi que l'utilisation d'images des Jeux quand la source est appropriée.

Exemple :



PERMIS



Mentionner, identifier ou mentionner ou associer de toute autre manière des tiers ou des commanditaires de l'ONS à ce contenu.

Utiliser les éléments de la marque olympique/des Jeux (par exemple, les anneaux olympiques, le logo de Beijing 2022, etc.) dans le contenu qu'ils créent.

Exemple :

 **NON PERMIS**

